AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO URB-205-17-2024-01

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que mercredi, le 10e jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (10-09-2025), le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté par résolution le règlement de remplacement numéro URB-205-17-2024-01, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) lors d'une séance ordinaire.

Ce règlement a pour but de modifier les usages agricoles accessoires.

Le règlement numéro URB-205-17-2024-01 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville devront adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement entrera en vigueur lors de la réception de l'avis de la Ministre des Affaires municipales le confirmant.

Donné à Saint-Michel, ce 15e jour de septembre 2025.

Amélie Latendresse
Directrice générale et
Greffière-trésorière